Nations Unies A/69/819

# Assemblée générale

Distr. générale
16 mars 2015
Français
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**
Point 36 de l'ordre du jour
**Question de Palestine**

## Lettre datée du 4 mars 2015, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité sur l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien (voir annexe), qui doit être présenté à l'Assemblée générale en application du paragraphe 9 de sa résolution 68/12 datée du 26 novembre 2013.

Le rapport couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Le Président du Comité
pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien
(*Signé*) Fodé **Seck**

15-03973 (F) 270315 300315

Merci de recycler

# Annexe

## Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sur l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 68/12 du 26 novembre 2013, l'Assemblée générale a proclamé 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien et prié le Comité d'organiser, en coopération avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile concernés, des activités qui se tiendraient pendant l'année. Cette initiative a été prise un an après que l'Assemblée générale ait décidé, en 2012, d'admettre la Palestine en qualité d'État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. L'objectif de l'Année internationale était de promouvoir la solidarité avec le peuple palestinien, d'insuffler un nouvel élan et de renforcer la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la réalisation de ses droits inaliénables. Grâce aux différents programmes et activités organisés par des États Membres, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des organisations de la société civile et d'autres partenaires, l'Année internationale a contribué à maintenir les éléments suivants au premier rang des préoccupations internationales :

a) Les thèmes centraux concernant la question de Palestine, notamment les droits inaliénables du peuple palestinien, à commencer par le droit à l'autodétermination et à l'indépendance;

b) L'appui au processus de paix en vue de l'obtention d'un règlement permanent conforme au droit international et aux résolutions de l'ONU sur la question;

c) Les obstacles au processus de paix, en particulier ceux qui nécessitent des mesures urgentes, notamment la colonisation, la situation à Jérusalem, le blocus de Gaza et la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé;

d) La mobilisation au niveau international, régional et national en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Compte tenu de l'importance capitale que revêt la question des prisonniers politiques palestiniens, le Comité a en outre encouragé la réalisation d'une analyse approfondie de la situation de ces prisonniers au regard du droit international, examiné cette question dans le contexte du processus de paix et défini des mesures concrètes à prendre pour trouver une solution.

3. Dans son programme de travail de 2014, le Comité a proposé d'organiser les manifestations suivantes, qui ont toutes été entièrement ou en partie consacrées à l'Année internationale :

a) Une réunion de haut niveau avec la Ligue des États arabes, au Caire;

b) Un séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, à Nairobi;

c) Une réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, à Quito;

d) Une table ronde sur les aspects juridiques du nouveau statut international de l'État de Palestine et sur le statut des prisonniers politiques palestiniens au regard du droit international, à l'Office des Nations Unies à Genève.

4. Durant la période considérée, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et son bureau se sont principalement employés à attirer l'attention de la communauté internationale sur l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, en mobilisant un appui en faveur de la cessation de l'occupation israélienne et de la réalisation de la solution des deux États, pour que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination. Le Comité a suivi la situation sur le terrain et l'évolution politique, mis en œuvre son programme de réunions et de conférences internationales, et tenu des consultations avec des représentants de gouvernements, de parlements nationaux, d'organisations interparlementaires et de la société civile.

5. L'Année internationale a été lancée le 16 janvier 2014 par le Président de l'Assemblée générale et le Vice-Secrétaire général de l'ONU, Jan Eliasson. Le secrétariat du Comité a adressé des notes verbales et des lettres aux États Membres, aux organisations internationales et aux organisations de la société civile pour les informer au sujet de l'Année internationale et les encourager à y participer.

## II. Activités organisées par le Comité

6. En sus de ses réunions périodiques, le Comité a organisé au Siège, dans le cadre de l'Année internationale, les manifestations suivantes :

a) Projection du documentaire intitulé *Where Should the Birds Fly?*, suivie d'un débat, le 20 janvier;

b) Projection du documentaire *5 caméras brisées* (nommé aux Oscars), suivie d'un débat, le 19 février;

c) Exposé d'un représentant de l'organisation Defence for Children International Palestine, le 24 février;

d) Projection du film *Omar* (nommé aux Oscars), suivie d'un débat, le 1er mai;

e) Projection du documentaire *Flying Paper*, sur la jeunesse palestinienne à Gaza, suivie d'un exposé du Directeur des opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'un débat avec le réalisateur, le 21 mai;

f) Réunion spéciale du Comité en l'honneur du dixième anniversaire de la publication de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les

conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé, le 9 juillet;

g) Exposé de Hanan Ashrawi, membre du Conseil législatif palestinien et du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, le 2 septembre;

h) Conférence de Noam Chomsky sur les perspectives de règlement du conflit israélo-palestinien, le 14 octobre;

i) Défilé de mode du styliste italo-palestinien Jamal Taslaq, le 11 novembre.

7. La célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a eu lieu le 29 novembre. En 2014, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général de l'ONU et le Commissaire général de l'UNRWA ont participé à la réunion spéciale du Comité. Dans la soirée, une exposition de photographies spécialement préparée par l'UNRWA a été inaugurée par le Président du Comité et le Commissaire général de l'UNRWA. Le Secrétaire général de l'ONU et la Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Suède se sont exprimés à cette occasion. Le vernissage a été suivi d'une manifestation culturelle au cours de laquelle s'est produit le Trio Joubran, groupe de joueurs de oud à la renommée internationale.

8. Ailleurs, le Comité a tenu le 10 mars une réunion conjointe avec la Ligue des États arabes, à son siège au Caire, pour renforcer le soutien précieux de tous les États arabes en faveur de l'Année internationale À l'issue de la réunion, le Comité et la Ligue des États arabes ont adopté conjointement la Déclaration du Caire.

9. Dans le cadre de l'Année internationale, les manifestations internationales suivantes ont eu lieu sous les auspices du Comité :

a) Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, tenue à Quito les 25 et 26 mars, consacrée à la reconnaissance de l'État de Palestine par les pays de la région et au soutien en faveur de la solution des deux États. En marge de cet évènement, la délégation du Comité a rencontré Ricardo Patiño, Ministre des relations extérieures de l'Équateur, et d'autres hauts responsables du Ministère et du Parlement équatorien;

b) Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne tenue à Quito le 26 mars, au cours de laquelle des représentants de la société civile ont exprimé la nécessité d'un « dialogue pour la paix » entre Israéliens et Palestiniens. Les diasporas en Uruguay et au Chili ont démontré que la société civile était prête à surmonter les préjugés afin de trouver un terrain d'entente et de faire en sorte que les deux communautés se rapprochent, plutôt que de se considérer comme ennemies;

c) Table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine, consacrée au statut juridique de l'État de Palestine et aux répercussions pour les personnes placées en détention administrative et pour d'autres prisonniers palestiniens incarcérés dans des centres de détention israéliens. Cette réunion s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève les 24 et 25 avril. En marge de cette table ronde, la délégation du Comité a tenu des réunions avec de hauts responsables du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Comité international de la Croix-Rouge. À Genève, la délégation a également rencontré la Directrice

générale de l'Organisation mondiale de la Santé et le Secrétaire général par intérim de l'Union interparlementaire;

d) Réunion internationale sur la question de Jérusalem, organisée conjointement avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et le Gouvernement de la République turque, tenue à Ankara les 12 et 13 mai. Cette réunion était consacrée au statut de Jérusalem, notamment aux lieux saints et à la manière dont la communauté internationale pouvait contribuer au règlement pacifique de cette question décisive. En parallèle, la délégation du Comité a rencontré Ahmet Davutoğlu, Ministre des affaires étrangères de la République turque, et d'autres hauts responsables du Ministère, ainsi qu'Iyad bin Amin Madani, Secrétaire général de l'OCI;

e) Forum public sur la question de Jérusalem, organisé le 14 mai à Ankara en coopération avec le Centre d'études stratégiques du Moyen-Orient, au cours duquel s'est tenu un débat structuré autour de l'évolution du processus de paix, suivi de la projection du film *Omar*;

f) Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu les 1er et 2 juillet à l'Office des Nations Unies à Nairobi, consacré à la consolidation des fondements économiques d'un État indépendant;

g) Réunion internationale de parlementaires à l'appui du processus de paix israélo-palestinien, organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, sur le rôle que jouent les parlementaires pour garantir le respect du droit international, tenue au Siège de l'Organisation le 21 novembre;

h) Conférence internationale des autorités locales et des organisations de la société civile en soutien aux droits des Palestiniens, organisée à Séville (Espagne) les 2 et 3 décembre en collaboration avec le Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale, au cours de laquelle des débats ont eu lieu sur la façon dont les autorités locales pouvaient appuyer le peuple palestinien dans sa lutte pour l'autodétermination.

10. Ont participé aux rencontres susmentionnées des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'organismes du système des Nations Unies, ainsi que des parlementaires et des représentants de la société civile et des médias. Des informations détaillées sur les réunions et leurs résultats sont disponibles sur le site Web « Question de Palestine », administré par la Division des droits des Palestiniens, qui relève du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU.

# III. Activités menées par les entités des Nations Unies et les États Membres

### Département de l'information

11. En application de la résolution 68/12 de l'Assemblée générale, le Département a travaillé en étroite collaboration avec la Division des droits des Palestiniens pour promouvoir activement le respect, en 2014, de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, notamment en fournissant des conseils stratégiques aux centres d'information des Nations Unies et à d'autres partenaires concernés; en élaborant des contenus pour les sites Internet spécialisés; en

constituant et en diffusant des dossiers d'information complets sur la question de Palestine; en assurant la couverture, sur les réseaux sociaux, des événements se tenant au Siège et ailleurs sur la question de Palestine; et en mettant en avant les messages essentiels de l'ONU sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient.

12. Dans le monde entier, les centres d'information des Nations Unies à Alger, Ankara, Beyrouth, Canberra, Jakarta, Manama, Panama, Tokyo et Varsovie et le Centre régional d'information des Nations Unies à Bruxelles ont participé à la promotion de l'Année internationale par un large éventail d'activités allant de la préparation d'événements commémoratifs, d'expositions, de séminaires et de conférences à la tenue d'entretiens, l'organisation de la couverture médiatique et la préparation de suppléments de journaux.

13. Le Département a utilisé tous ses organes et produits d'information, dont des plateformes de réseaux sociaux, afin de donner un coup de projecteur sur les événements liés à l'Année internationale. Sur son portail multilingue, le Centre d'actualités de l'ONU a couvert les manifestations dans les six langues officielles de l'Organisation et sur toutes les plateformes de réseaux sociaux. Il a publié 326 articles en anglais et en français sur des questions concernant le peuple palestinien, et de nombreux autres sont parus en arabe, en chinois, en espagnol et en russe.

14. Parmi les autres sujets d'actualité couverts, on peut citer : la réunion internationale sur la question de Jérusalem, tenue à Ankara; un défilé de mode du styliste d'origine palestinienne Jamal Taslaq, organisé au Siège de l'ONU par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en coopération avec la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'ONU, en prévision de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien; la projection d'une photographie emblématique issue des archives de l'UNRWA sur la façade du Siège de l'ONU, dans le cadre des activités liées à la clôture de l'Année internationale.

15. La Radio des Nations Unies, qui est disponible dans les six langues officielles de l'Organisation, ainsi qu'en swahili et en portugais, a couvert les événements associés à l'Année internationale et à la question de Palestine. Au cours de l'année écoulée, le groupe arabe de la Radio des Nations Unies a produit plus de 400 sujets (dont des articles, des reportages, des entretiens et des programmes hebdomadaires) sur la question de Palestine, ce qui s'est traduit par plus de 270 000 pages vues et des milliers de visites sur les réseaux sociaux. La conférence donnée par Noam Chomsky à l'occasion de l'Année internationale a également été mise en lumière, tout comme l'exposition intitulée « Le long voyage : l'histoire des réfugiés depuis 1948 », organisée par l'UNRWA au Siège de l'Organisation.

16. La Télévision des Nations Unies et le système de diffusion par satellite UNifeed ont produit et transmis aux diffuseurs du monde entier des articles et des vidéos sur la question de Palestine. Deux d'entre elles en particulier ont bénéficié d'une large diffusion dans les médias et sur les réseaux sociaux : celle montrant la projection sur un écran géant à Times Square (New York) d'une photo emblématique de réfugiés palestiniens dans le camp de Yarmouk, à Damas, et celle d'un défilé de mode du couturier Jamal Taslaq au Siège de l'ONU.

**Office des Nations Unies à Genève**

17. Le 18 septembre, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a organisé à l'Office des Nations Unies à Genève la projection du film *5 caméras brisées*, récompensé par un Emmy Award et nommé aux Oscars, qui a été suivie d'une séance de questions-réponses avec Emad Burnat, coréalisateur palestinien du documentaire.

18. Le 26 novembre, en marge de la réunion spéciale sur la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a organisé une exposition sur l'évolution de la question de Palestine et un concert donné par des musiciens palestiniens.

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

19. En coopération avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Groupe de travail sur les activités de plaidoyer de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, plusieurs manifestations de sensibilisation ont été organisées. L'une d'elles s'est tenue le 22 octobre, à l'occasion de la récolte annuelle des olives, activité qui génère d'importants revenus pour les Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza. Cet évènement a mis en évidence les problèmes que rencontrent les agriculteurs palestiniens et les populations agricoles lors de la récolte des olives, en raison des restrictions qui leur sont imposées en matière de circulation et d'accès et des actes de violence commis par les colons.

**Programme des Nations Unies pour le développement**

20. Par l'intermédiaire du bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le Territoire palestinien occupé, le bureau régional du PNUD pour les États arabes a appuyé la Conférence internationale des collectivités locales en solidarité avec le peuple palestinien sur le thème « Les collectivités locales au cœur de l'État palestinien », qui s'est tenue à Ramallah (Palestine) du 20 au 23 novembre. La conférence, qui portait sur le rôle des collectivités locales dans le processus d'édification d'un État palestinien, a été inaugurée par le Président palestinien, Mahmoud Abbas, et des diplomates, des représentants d'organismes des Nations Unies, ainsi que 250 participants venus de 22 pays, dont des parlementaires, y ont participé.

**États Membres de l'ONU et missions d'observation**

21. Les États Membres et les missions d'observation ont organisé toute une série d'activités et de manifestations à l'appui de l'Année internationale, qu'il s'agisse d'élever le statut diplomatique des représentants palestiniens, d'organiser des tables rondes et des expositions ou bien de financer certaines activités.

22. Le Comité a reçu des exposées des pays suivants : Arabie saoudite, Cuba, Fédération de Russie, Japon, Lettonie, Maroc, Nicaragua, Palestine, Slovénie, Turquie et Viet Nam, et de l'OCI. Il continue de recevoir des informations sur les activités menées en faveur de l'Année internationale.

23. Ces initiatives sont trop nombreuses pour être détaillées dans le présent rapport, mais on peut néanmoins citer quelques réalisations marquantes :

a) Élévation de la représentation palestinienne au rang de mission diplomatique en Colombie;

b) Conclusion d'un accord de jumelage entre les villes de Bethléem (Palestine) et de Cuzco (Pérou);

c) Inauguration d'une rue baptisée « État de Palestine » à Buenos Aires;

d) Tenue d'une conférence universitaire sur la question de Jérusalem vue sous le prisme du droit international, à Moscou;

e) Organisation par l'OCI de l'exposition photographique « Al-Aqsa » à La Mecque et à Djeddah (Arabie saoudite);

f) Tenue de la vingtième session du Comité Al-Qods de l'OCI à Marrakech, les 17 et 18 janvier 2014;

g) Lancement de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, à Tokyo, les 13 et 14 février;

h) Coup d'envoi d'activités pour l'Année internationale à Ramallah (Palestine), le 9 avril;

i) Organisation d'une exposition sur la Palestine à La Havane, du 25 au 31 mai;

j) Tenue d'une conférence sur le dixième anniversaire de la publication de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé à Al-Bireh (Palestine), le 9 juillet;

k) Tenue d'un débat thématique consacré à la Palestine lors du dix-septième Congrès de l'Organisation continentale des étudiants d'Amérique latine et des Caraïbes, à Managua, du 17 au 23 août;

l) Tenue de la Conférence internationale des collectivités locales en solidarité avec le peuple palestinien sur le thème « Les collectivités locales au cœur de l'État palestinien », à Ramallah (Palestine), du 21 au 23 novembre;

m) Tenue du sommet pour la paix organisé par la Ligue des États arabes et la Confédération des hommes et femmes chefs d'entreprise en Turquie, à Ankara, le 29 novembre;

n) Tenue de conférences sur la question de Palestine en République dominicaine et au Costa Rica en novembre;

o) Financement, par l'Arabie saoudite, de manifestations et d'activités organisées par la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies;

p) Parrainage, par le Qatar, de l'édition anglaise de l'ouvrage intitulé *Les Palestiniens – La photographie d'une terre et de son peuple de 1839 à nos jours*, lancée à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien en novembre, et distribuée ensuite à tous les États Membres, aux organisations internationales, aux représentants de l'ONU, à des bibliothèques aux États-Unis et à d'autres destinataires.

# IV. Conclusion

24. On espérait que l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien ouvrirait la voie à la conclusion d'un accord de paix définitif dans le délai de neuf mois qui avait été convenu. Au lieu de cela, l'année 2014 a été marquée par la rupture des négociations, suivie du conflit dévastateur à Gaza et de la montée des tensions, y compris à caractère religieux, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Les implantations israéliennes illégales ont continué de s'étendre dans les territoires palestiniens occupés, et on a dénombré de multiples actes de violence, dont des attaques contre des sites religieux. À la fin de 2014, un projet de résolution qui visait à fixer un calendrier pour les négociations et à permettre un retrait d'Israël du Territoire palestinien occupé n'a pas obtenu le nombre de voix requis au Conseil de sécurité. Peu après, la Palestine a signé un grand nombre d'accords internationaux, dont le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. La Cour a depuis ouvert un examen préliminaire de la situation en Palestine.

25. Malgré la détérioration de la situation sur le terrain et dans la sphère politique, l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, grâce aux nombreuses manifestations et activités qui lui ont été consacrées, a réussi à promouvoir la solidarité avec le peuple palestinien et à insuffler un nouvel élan et un soutien international en faveur de la réalisation de ses droits inaliénables. En 2014, la Suède a pleinement reconnu l'État de Palestine et les parlements espagnol, français, irlandais, belge, portugais et britannique ont recommandé aux gouvernements nationaux respectifs de faire de même. L'Organisation de libération de la Palestine et le Hamas ont conclu un accord visant à mettre fin à la division politique instaurée en 2007 et à former un gouvernement de consensus national, plaçant ainsi Gaza et les zones contrôlées par les Palestiniens en Cisjordanie sous une administration unique. En outre, la Palestine a adhéré à un certain nombre de conventions et de traités internationaux, dont les Conventions de Genève du 12 août 1949 et leur Protocole I, la Convention (IV) de 1907 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre et son annexe : Règlements concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention contre la torture, la Convention contre la corruption, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Tous ces éléments indiquent que des progrès tangibles ont été réalisés dans l'édification d'un État palestinien et vers la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État Membre à part entière de l'ONU.

26. En 2015, le Comité s'appuiera sur l'expérience acquise à l'occasion de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien et s'emploiera à continuer de sensibiliser la communauté internationale aux divers enjeux de la question de Palestine et à la question de Jérusalem, et à faire en sorte qu'elle soutienne les droits du peuple palestinien et le règlement pacifique du conflit, en s'attachant en priorité à :

a) Œuvrer pour mettre fin à l'occupation et avancer vers la conclusion d'un accord définitif entre Israël et la Palestine;

b) Affronter les obstacles à la paix qui nécessitent des mesures urgentes, tels que les implantations israéliennes illégales, la situation à Jérusalem, le blocus

de Gaza, le traitement des prisonniers palestiniens et la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé;

c) Mobiliser les énergies aux niveaux international, régional et national.

En vue d'atteindre ces objectifs, le Comité continuera en 2015 à mettre l'accent sur les responsabilités qui incombent à Israël, Puissance occupante; continuera d'encourager la mobilisation renouvelée et active de la communauté internationale pour la question de Palestine; encouragera un dialogue approfondi entre les experts juridiques palestiniens et internationaux; et mobilisera l'appui de la communauté internationale afin d'atténuer les difficultés financières de la Palestine.